



SERVICE TERRITORIAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CAMPAGNE DE SUBVENTION DU FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA) A WALLIS ET FUTUNA ANNEE 2021

Le FDVA permet de financer le fonctionnement, les projets innovants des associations et la formation des bénévoles. La priorité sera donnée aux projets en direction de la jeunesse dans le champ de l'éducation populaire.

Ces subventions sont attribuées par le préfet, après instruction des dossiers par le STJS et avis d'une commission spécifique.

Rappel important :

Les financements du FDVA, en l'absence d'agrément local, sont réservés exclusivement aux associations reconnues par le STJS, présentant, a minima, les dispositions suivantes :

- Répondre à un objet d'intérêt général
- Pratiquer un mode de fonctionnement démocratique
- Respecter des règles de nature à garantir la transparence financière
- Justifier l'utilisation des subventions déjà perçues.

Le calendrier :

- Lancement de la campagne : lundi 1^{er} février
- Date limite de dépôt des demandes auprès du STJS : lundi 8 mars
- Commission territoriale présidée par le préfet : entre le 15 et le 30 avril
- Envoi des décisions et versement des subventions : dans les 15 jours suivants.

La procédure :

- Les dossiers cerfa n°12156*05 (voir notice simplifiée) doivent être déposés **complets** au STJS ; il est recommandé de venir présenter vos projets et de ne pas attendre le dernier moment !

N'hésitez pas à vous faire aider par le STJS.